

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, DELOR Jean-Luc, ALLE Jean-Louis, BARNIER Gisèle, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, CLADEL Céline, JOURDAN-OSTY Florence, TEISSEDRE Murielle.

Représentée : BLANC David par GERVAIS Michel ; VIGOUROUX Didier par PRUNET Arnaud

DELIBERATIONS

1) Frais de gardiennage de l'église

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de gardiennage d'un montant de 400 € à Mme SALTEL Monique, responsable de l'association diocésaine sur le secteur pour l'année 2016 et compense l'oubli de versement pour l'année 2015 par un second versement de 400 € également.

Voté à l'unanimité.

2) Acceptation du programme voirie 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période 2015 à 2017. M. le Maire informe le Conseil Municipal que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme de voirie communale 2016 pour un montant de 37 500 € H.T. ;
- SOLLICITE le Conseil Départemental à hauteur de 15 000 € de subvention comme défini dans le contrat territorial ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

3) Modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire indique au Conseil Municipal le souhait d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUxf du Plan Local d'Urbanisme au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone. En effet, Le Plan Local d'Urbanisme initié en 2009 comprend une zone Aux d'environ cinq hectares, située sur le Causse d'Alteyrac au Sud de la commune, à proximité du futur échangeur de la RN 88 et correspondant à un secteur qui possède tous les équipements nécessaires à une utilisation immédiate.

Elle a vocation à recevoir des activités artisanales et/ou commerciales, compatibles avec l'habitat à proximité, et en adéquation avec la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Elle comprend :

- un secteur Auxo qui correspond à la zone d'activité actuelle. L'urbanisation peut se réaliser au coup par coup, sur les parcelles restantes. A ce jour, la zone ouverte à la construction de la zone d'activité du Chastel Nouvel (zonage AUxo) ne dispose plus que de deux terrains constructibles libres d'une superficie de 1500 m² chacun.
- un secteur Auxf, d'une superficie de 17 020 m², où son ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la modification du PLU.

Les réseaux (eau potable, électricité...) de la zone Aux sont situés à proximité et de capacité correcte. L'assainissement de cette zone est également correct pour des eaux usées classiques mais des prétraitements sont à envisager pour des rejets industriels.

La voirie est en parfait état et susceptible d'accueillir un flux important de poids lourds.

Par ailleurs, La zone Aux dispose déjà d'une activité économique bien implantée et cohabitant avec une activité essentiellement agricole. Cette zone comporte depuis 2006, plus d'une dizaine d'entreprises au sein de sa zone d'activité.

Pour mémoire, le Causse d'Auge est le seul secteur de la commune dédié aux activités ; de plus, il n'y a pas d'autres zones Ux ou AUX sur la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir à la construction la zone fermée de la zone d'activités, souhaitant ainsi en poursuivre son développement. La commune n'étant à ce jour pas en mesure d'offrir des zones suffisamment vastes pour des activités de logistique, il devient nécessaire de pouvoir proposer des terrains d'une plus grande superficie, dans le but de capter d'autres activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'ACCEPTER la modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme comme précisé par M. le Maire
- de DONNER tout pouvoir à M. le Maire afin de lancer la procédure de modification et signer tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

4) Classement de la voirie communale

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que le dernier recensement des voies communales et le classement qui a suivi date de 2005.

INFORME le Conseil Municipal qu'il serait particulièrement opportun de procéder à sa mise à jour. En effet, depuis cette date les caractéristiques de certaines voies ont changé. Certaines peuvent répondre aux critères permettant de les classer en tant que voie communale, et d'autres demandent à être déclassées.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Voté à l'unanimité.

5) Vote du compte de gestion 2015 pour le budget M 14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, M. Didier BRUNEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité.

6) Vote du compte administratif 2015 pour le budget M 14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le 1er adjoint, Michel GERVAIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire, M. Didier BRUNEL après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 97 655.67 | | 168 498.08 | | 266 153.75 |
| Opérations exercice | 912 242.19 | 419 567.52 | 467 394.80 | 656 242.59 | 1 379 636.99 | 1 075 810.11 |
| Total | 912 242.19 | 517 223.19 | 467 394.80 | 824 740.67 | 1 379 636.99 | 1 341 963.86 |
| Résultat de clôture | 395 019.00 | | | 357 345.87 | 37 673.13 | |
| Restes à réaliser | 289 212.32 | 359 136.15 | | | 289 212.32 | 359 136.15 |
| Total cumulé | 684 231.32 | 359 136.15 | | 357 345.87 | 326 885.45 | 359 136.15 |
| Résultat définitif | 325 095.17 | | | 357 345.87 | | 32 250.70 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Voté à l'unanimité.

7) Vote du compte de gestion 2015 pour le budget M 40

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, M. Didier BRUNEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

8) Vote du compte administratif 2015 pour le budget M 40

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le 1er adjoint, M. Michel GERVAIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire, M. Didier BRUNEL après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 47 737.33 | | 35 300.14 | | 83 037.47 |
| Opérations exercice | 82 960.05 | 59 716.18 | 42 435.53 | 124 189.04 | 125 395.58 | 183 905.22 |
| Total | 82 960.05 | 107 453.51 | 42 435.53 | 159 489.18 | 125 395.58 | 266 942.69 |
| Résultat de clôture | | 24 493.46 | | 117 053.65 | | 141 547.11 |
| Restes à réaliser | 88 266.61 | | | | 88 266.61 | |
| Total cumulé | 88 266.61 | 24 493.46 | | 117 053.65 | 88 266.61 | 141 547.11 |
| Résultat définitif | 63 773.15 | | | 117 053.65 | | 53 280.50 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Voté à l'unanimité.

SUJETS A ABORDER

- M. le Maire présente au Conseil Municipal les **différentes demandes de subventions** qui ont été adressées en Mairie par des associations chastelloises ou extérieures à la commune : le collège Bourrillon, ALEPE, SDIS, la prévention routière, l'école publique l'Ecoline, l'Amitié chastelloise, la Pétanque chastelloise, le Foyer rural, l'école privée la Farandole, le Bouffadou, l'Association Sportive Chastelloise, Ecurie Sport Auto Lozère, la Gymnastique volontaire.
Une participation exceptionnelle des différentes communes adhérentes a également été demandée par l'Office de Tourisme Intercommunal. Pour notre commune, qui représente 27% de l'ensemble de la population de la Communauté de Communes, la subvention s'élèverait à 1342.50 €.
- Les **orientations budgétaires pour le budget 2016** s'articuleraient autour de deux grandes priorités : la salle intergénérationnelle et socio-culturelle et les différents travaux de voirie.
- **Deux enquêtes publiques** seront prochainement lancées : l'une concernant trois modifications du Plan Local d'Urbanisme et l'autre par rapport au nouveau classement de la voirie communale.
- M. le Maire aborde le **projet d'un aménagement de la Route Départementale 806** traversant la commune. Ce projet comprendrait plusieurs passages piétons surélevés, un carrefour réaménagé (direction Alteyrac et direction le centre-village) ainsi qu'un cheminement piétonnier avec mur de soutènement et barrière de sécurité conduisant à ce carrefour le long de la RD 806. Une première estimation s'élève à 1 200 000 €.
Par ailleurs, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du PRAE Jean-Antoine CHAPTAL, une rencontre réunissant Languedoc Roussillon Aménagement, le Département ainsi que les services de l'Etat sera prochainement proposée, à l'initiative de la municipalité.

Séance levée à 23h20.